



## AVIS PUBLIC

---

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé, en date du 7 mars 2022, à l'adoption du règlement suivant :

- 304-2022 intitulé : *Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 457 867 \$*

La partie du règlement qui est relative aux objets autres que la mise aux normes et la réfection de bâtiments municipaux a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 31 mai 2022, pour un emprunt d'une valeur de 1 217 867.

Toute personne désirant obtenir une copie de ce règlement ou le consulter peut en faire la demande à la soussignée à l'adresse courriel suivante : [greffe@ville.lavaltrie.qc.ca](mailto:greffe@ville.lavaltrie.qc.ca).

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 6 juin 2022.

---

Marie-Josée Charron, greffière